



Paris, le 15 juin 2018

M. Guillaume PEPY
Président de SNCF Mobilités
2, place aux Etoiles
CS 70001
93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

Objet : Préavis de grève

Monsieur Le Président,

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT vous ont déposé une Demande de Concertation Immédiate le 06 juin 2018.

A l'issue de la réunion de conciliation qui s'est tenue le 07 juin 2018 dans le cadre de cette DCI, nous faisons le constat que des points de désaccord subsistent.

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT réitèrent leur exigence d'avoir de la part de la Direction SNCF Mobilités de véritables négociations sur les sujets suivants :

- Concernant le Matériel, nous demandons l'application stricte des mesures prévues pour les matériels roulants arrivés en buté de maintenance, ceci afin d'éviter le recours abusif à des dérogations sur les organes de sécurité ;
- A la Traction, nous demandons à revenir au minimum à 4 journées de formation continue (JFC) par an et par conducteur. Ces formations doivent avoir un contenu pédagogique sur les fondements du métier de conducteur et non servir à vulgariser la politique de la direction ;
- Arrêt de la généralisation de l'EAS et du transfert des autorisations de départ ;
- La direction impose des formations initiales par module en fonction de l'affectation des agents : nous demandons une formation identique et complète par métier, quelle que soit l'activité à laquelle l'agent est rattaché.

Pour toutes ces raisons, les Organisations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA et CFDT vous déposent, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève couvrant la période du jeudi 21 juin 2018 à 20h00 jusqu'au dimanche 24 juin 2018 à 7h55.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des salariés de l'EPIC Mobilités ainsi que ceux appelés à les remplacer.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

CGT
Laurent BRUN



UNSA
Roger DILLENSEGER



CFDT
Olivier BOISSOU

